

Conditions Générales de Vente (CGV)

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des ventes effectuées sur le site internet Timeforsecurity.com (ci-après « le Site »), édité par TIMEFORSECURITY Société par actions simplifiée au capital de 1000euros dont le siège social est fixé au 7-3 Boulevard Henri Martin à Saint-Quentin (02100) France dont l'immatriculation est 989233895 au R.C.S. Saint-Quentin.

Elles définissent les droits et obligations réciproques du vendeur et de l'acheteur dans le cadre de la vente en ligne de produits liés à la sécurité (personnelle, habitat, expédition).

Toute commande passée sur le Site implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 2 – Produits

Les produits proposés à la vente sont conformes à la législation française en vigueur. Certaines catégories (coutellerie, équipements d'auto-défense, sprays lacrymogènes, etc.) sont soumises à des restrictions légales et leur acquisition est réservée aux personnes majeures et légalement autorisées.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande ne respectant pas ces dispositions.

Article 3 – Prix

Les prix des produits sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC), hors frais de livraison.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande.

Article 4 – Commande

La commande est ferme et définitive dès la validation du paiement.

Le Client est tenu de vérifier l'exactitude de sa commande et de signaler toute erreur immédiatement.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser ou d'annuler une commande en cas de litige de paiement antérieur ou de suspicion de fraude.

Article 5 – Paiement

Le paiement s'effectue en ligne via des moyens sécurisés (carte bancaire, etc.).

La commande ne sera expédiée qu'après encaissement effectif du paiement.

Article 6 – Livraison

Les produits sont expédiés en France métropolitaine (et autres zones si spécifiées) à l'adresse indiquée par le Client.

Les délais de livraison sont indicatifs et peuvent varier en fonction du transporteur.

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable en cas de retard dû au fournisseur, au transporteur ou à des cas de force majeure.

Si le Client refuse un colis, ne va pas le chercher ou fournit une adresse erronée, les frais de retour et de réexpédition resteront à sa charge.

Article 7 – Droit de rétractation

1. Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif.
Certains produits, pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de personnalisation, ne sont pas éligibles au droit de rétractation (par exemple : bombes lacrymogènes, sprays de défense, gilets pare-balles, produits ouverts et utilisés).
Le Client est informé de cette exclusion avant toute commande.
 2. En cas d'exercice du droit de rétractation, le vendeur rembourse au client la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison standard, dans un délai de 14 jours à compter de la réception de sa décision. Les frais de retour sont à la charge du client. Si le produit retourné a subi une dépréciation résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir sa nature, ses caractéristiques et son bon fonctionnement, une retenue pourra être appliquée.
-

Article 8 – Garanties légales

Le Client bénéficie des garanties légales de conformité (articles L217-4 et suivants du Code de la consommation) et des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).
Toute demande devra être formulée par écrit auprès du service client du Vendeur.

Article 9 – Clause spécifique : Coutellerie et équipements d'auto-défense

1. Le Client déclare et certifie, lors de toute commande, être **âgé de plus de 18 ans et légalement autorisé à acquérir ce type de produit**.
2. Le Client reconnaît être **seul responsable** de l'usage qui sera fait des produits commandés. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'utilisation des produits par un tiers non autorisé, mineur ou incompetent, ou en cas d'usage détourné.
3. Le Client s'engage à respecter la législation française, notamment :
 - L'interdiction du port et du transport sans motif légitime des armes de catégorie D (article R315-1 du Code de la sécurité intérieure).
 - Le respect des réglementations locales concernant le transport et l'usage de produits d'auto-défense.
4. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'usage non conforme, dangereux, illégal ou répréhensible des produits commandés.
5. Toute fausse déclaration concernant l'âge ou l'autorisation d'achat engage la responsabilité exclusive du Client.

6. La responsabilité engagée en cas d'inconformité du produit sera celle du fournisseur et non du vendeur.
-

Article 10 – Responsabilité

Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects liés à une mauvaise utilisation des produits, à leur non-conformité aux besoins spécifiques du Client ou à un usage interdit par la loi.

Le Client demeure entièrement responsable de la conformité de l'usage des produits avec la législation en vigueur.

Le Client renonce expressément à engager la responsabilité du Vendeur pour tout usage, légal ou illégal, des produits achetés.

Les produits et systèmes de sécurité commercialisés par le Vendeur constituent des dispositifs d'alerte et de dissuasion.

Le Vendeur est tenu à une obligation de moyens et non de résultat, et ne garantit en aucun cas l'absence d'intrusion, de vol ou de dégradation.

Article 11 – Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la commande sont utilisées exclusivement pour la gestion des achats, des livraisons et du service après-vente.

Elles sont conservées pendant une durée maximale de **3 ans après la dernière commande** (sauf obligation légale de conservation plus longue).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition ou de limitation de leur traitement, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679).

Toute demande peut être adressée par email à contact@timeforsecurity.com ou par courrier au siège social de l'entreprise.

Article 12 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Vendeur, sauf disposition d'ordre public contraire.



Article 13 – Médiation

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Le médiateur compétent est :

Médiation de la consommation – CM2C

14 rue Saint Jean – 75017 Paris

 cm2c@cm2c.net –  <https://cm2c.net>

Le Client peut également recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

Article 14 – Force majeure

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'un manquement en cas de force majeure : catastrophes naturelles, grèves, blocages de transport, saisies douanières, décisions administratives, épidémies, etc.

Article 15 – Responsabilité du Client concernant le choix des produits

1. Le Client reconnaît avoir pris connaissance, avant toute commande, de l'ensemble des **descriptions, caractéristiques techniques, consignes d'utilisation, guides de tailles et informations légales** figurant sur le Site.
2. Le Client est seul responsable du choix des produits commandés, de leur adéquation à ses besoins et de leur utilisation.
3. En cas de doute, le Client a l'obligation de **contacter le Vendeur via l'adresse email indiquée sur le Site** afin d'obtenir des précisions complémentaires avant de valider sa commande.
4. **⚠ Aucune réclamation, retour ou demande de prise en charge au titre du service après-vente (SAV) ne sera acceptée** si elle résulte :
 - d'une absence de lecture attentive de la description du produit,
 - d'une mauvaise interprétation des guides de tailles, dimensions ou capacités techniques,
 - d'une utilisation non conforme ou d'un besoin différent de celui annoncé.
5. Le Client reconnaît que le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'erreur de choix ou de négligence dans la consultation des informations mises à sa disposition.

Le Client reconnaît que le fonctionnement, les performances et les limites des produits dépendent de leurs caractéristiques techniques, de leur environnement d'utilisation et des conditions d'installation, telles que décrites dans les fiches produits et les présentes CGV.

Article 16 – Provenance et sélection des produits

1. Le Vendeur s'engage à proposer à la vente uniquement des produits provenant de **fournisseurs fiables, vérifiés et soigneusement sélectionnés** pour leur sérieux, leur régularité et la conformité de leurs marchandises.
2. Le Vendeur informe le Client que certains articles peuvent être distribués par l'intermédiaire de plateformes logistiques internationales telles que AliExpress par

exemple, afin d'optimiser la disponibilité de leurs produits et d'assurer un acheminement rapide vers le Client.

3. Cette organisation logistique n'affecte en rien la **qualité, la conformité et la fiabilité** des produits proposés, qui répondent aux exigences définies par le Vendeur.
4. Le Client reconnaît que, quelle que soit l'origine ou la plateforme de distribution utilisée, la **garantie légale** et la **responsabilité contractuelle** du Vendeur demeurent pleinement applicables conformément aux présentes CGV.

Article 17 – Responsabilité limitée du Vendeur en tant qu'intermédiaire

1. Le Vendeur agit en qualité d'intermédiaire commercial : sa mission consiste à sélectionner avec rigueur des produits fiables auprès de fournisseurs partenaires et à mettre ces produits à disposition du Client via le Site.
2. Le Vendeur accomplit son devoir d'information en communiquant les caractéristiques essentielles des produits ainsi que toutes les précisions disponibles auprès des fournisseurs.
3. En cas de défaut imputable au fabricant ou au fournisseur, le Vendeur exercera les recours nécessaires auprès de ce dernier, dans le cadre de ses obligations légales et contractuelles envers le Client.
4. Le Client reconnaît que le Vendeur ne saurait être tenu responsable des défaillances relevant exclusivement de la fabrication, de la logistique ou de la conception des produits, dès lors qu'il n'est ni fabricant ni logisticien direct.
5. Le Vendeur reste tenu uniquement de ses obligations légales strictes en matière de garanties de conformité et de vices cachés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 18 – Produits soumis à agréments et certifications

1. Certains produits proposés sur le Site (ex. équipements d'auto-défense, dispositifs de sécurité, matériels techniques) peuvent être soumis à des normes, certifications, agréments ou autorisations légales spécifiques.
2. Le Vendeur précise que ce sont **les fournisseurs partenaires** qui déclarent et garantissent détenir l'ensemble des agréments, homologations et certifications nécessaires à la mise sur le marché de ces produits.
3. En conséquence, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de défaut de conformité réglementaire lié à ces agréments. Toute action éventuelle devra être dirigée exclusivement contre le fournisseur concerné.
4. Le Vendeur s'engage toutefois à sélectionner avec rigueur ses partenaires et à informer le Client, dans la limite des informations fournies par les fabricants ou distributeurs, sur la nature et l'usage légal des produits.

Article 19 – Modification des CGV

Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les nouvelles conditions s'appliqueront à toute commande postérieure à leur mise en ligne sur le Site.

Article 20 – Limitation de responsabilité pour sites tiers

Le Vendeur décline toute responsabilité quant au contenu des notices, documentations, sites externes ou liens hypertextes éventuellement mentionnés ou accessibles depuis le Site.

Article 21 – Réserve de propriété

Le transfert de propriété des produits au Client n'intervient qu'après paiement intégral du prix. Jusqu'à cette date, le Vendeur conserve la pleine propriété des produits.

Article 22 – Disponibilité des produits

Les offres de produits sont valables dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité d'un article après passation de commande, le Client sera informé dans les meilleurs délais et pourra obtenir le remboursement intégral des sommes versées ou l'échange contre un produit équivalent, sans autre indemnité.

Article 23 – Exclusion de responsabilité pour mauvaise installation

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'un défaut de fonctionnement, d'une panne ou d'un dommage résultant d'une installation incorrecte ou non conforme aux instructions du fabricant.

Article 24 – Usage professionnel

Lorsque les produits sont acquis pour un usage professionnel, le Vendeur n'encourt aucune responsabilité pour tout dommage indirect, perte d'exploitation, perte de profit ou préjudice commercial subi par le Client.

Article 25 – Langue et traduction

En cas de divergence d'interprétation entre différentes versions linguistiques des présentes CGV, seule la version rédigée en français fera foi.

Article 26 – Acceptation expresse

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes CGV avant validation de sa commande, conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

Article 27 – Force obligatoire du contrat électronique

La validation de la commande par le Client, matérialisée par le clic de validation et la case à cocher « J'ai lu et j'accepte les CGV », constitue une signature électronique qui a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut preuve du contrat.

Article 28 – Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront toute leur force et leur portée.

Article 29 – Preuve des transactions

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, commandes et paiements intervenus entre les parties.

Article 30 – Limitation des dommages indirects

Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects subis par le Client, tels que perte de données, perte de revenus, perte de clientèle ou tout autre préjudice financier ou commercial.

Article 31 – Clause d'indemnisation

Le Client s'engage à garantir et indemniser le Vendeur contre toute réclamation, action, condamnation ou frais liés à une utilisation non conforme ou illégale des produits.

Article 32 – Clause de disponibilité du site / interruption de service

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable des interruptions ou dysfonctionnements du Site, quelle qu'en soit la cause.

Article 33 – Clause relative aux images et descriptions

Les photographies, visuels et descriptions des produits sont présentés à titre illustratif et non contractuel. Des variations mineures peuvent intervenir sans affecter la conformité essentielle du produit.

Article 34 – Clause d'exonération en cas de saisie administrative/douanière

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable en cas de saisie, blocage, confiscation ou destruction des produits par une autorité administrative ou douanière.

Article 35 – Esprit de service et bonne foi

Les présentes CGV ont pour objectif de protéger à la fois l'entreprise et le Client, en définissant clairement les droits et obligations de chacun.

Au-delà du cadre juridique, **TimeForSecurity s'engage à être disponible, réactif et de bonne foi** dans le traitement de toute demande ou difficulté rencontrée par ses Clients.

Le service après-vente reste joignable via l'adresse email indiquée sur le Site, et met tout en œuvre pour trouver une solution équitable, rapide et respectueuse des intérêts de chacun.

Article 36 – Droit de rétractation spécifique aux systèmes d'alarme installés

1. Principe du droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de **quatorze (14) jours** pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision.

Dans le cas d'un système d'alarme **installé par le vendeur ou l'agent commercial en charge de l'expérience client ou sous sa responsabilité**, le délai de rétractation court **à compter de la date d'installation effective du système**, matérialisée par la mise en service et la remise du système fonctionnel au Client.

2. Désinstallation du système

En cas d'exercice du droit de rétractation, la **désinstallation du système d'alarme est effectuée exclusivement par le Client**, sous sa responsabilité.

Le vendeur ou l'agent commercial en charge de l'expérience client n'intervient pas pour la désinstallation du matériel, sauf accord spécifique et facturé séparément.

Toute désinstallation entraînant des détériorations, pertes de composants, défauts de fonctionnement ou traces d'usage sera prise en compte dans l'évaluation de la dépréciation du produit.

3. Conditions de retour

Le système d'alarme doit être retourné :

- complet (centrale, capteurs, accessoires, câbles, notices)
- dans un état permettant sa remise en vente après reconditionnement
- accompagné de tous les éléments permettant son identification

Le Client est informé que toute manipulation excédant un simple test du fonctionnement peut entraîner une **dépréciation du produit**, conformément à l'article L221-23 du Code de la consommation.

Le test de fonctionnement peut être réalisé en retirant les appareils de leurs protections adaptées, en les mettant sous tension et en procédant aux vérifications nécessaires de leurs fonctionnalités. L'installation de ces systèmes ne saurait être considérée comme un simple test de fonctionnement.

4. Barème de dépréciation applicable

En cas d'exercice du droit de rétractation, une dépréciation pourra être appliquée selon l'état du système retourné, sur la base des coûts réels de remise en état, selon le barème indicatif suivant :

a) Absence de l'emballage d'origine

Dépréciation : **10 %**

Justification : impossibilité de revente comme produit neuf, reconditionnement logistique nécessaire.

b) Système désinitialisé, désappairé ou nécessitant une reprogrammation complète

Dépréciation : **15 % à 25 %**

Le taux exact dépendra :

- du temps technique requis
 - de la nécessité d'un reset complet
 - des tests fonctionnels à réaliser
-

c) Adhésifs retirés ou consommés (capteurs, centrale, supports)

Dépréciation : **20 % à 30 %**

Justification : remplacement des consommables, traces de fixation, perte de valeur commerciale.

d) Dommages apparents, traces d'usage, rayures, détériorations visibles

Dépréciation : **30 % à 50 %**

Justification : reconditionnement avancé, déclassement commercial du produit.

e) Cumul des dépréciations

Les dépréciations peuvent être **cumulées**, dans la limite maximale de **60 %** du prix du système, sauf cas de produit rendu invendable.

5. Produit invendable

En cas de retour d'un système :

- incomplet
- gravement endommagé
- ou ne permettant aucune remise en état économiquement viable

le vendeur se réserve le droit d'appliquer une dépréciation pouvant aller jusqu'à **100 %**, sous réserve de justification objective et documentée.

6. Modalités de remboursement

Le remboursement est effectué dans un délai maximal de **quatorze (14) jours** à compter de la réception du produit retourné ou de la preuve de son expédition.

Les frais de retour sont à la charge du Client.

Le montant remboursé correspondra au prix payé, **déduction faite des éventuelles dépréciations applicables** conformément au présent article.

7. Transparence et preuve

Toute dépréciation appliquée fera l'objet :

- d'un constat objectif
- d'une justification liée à l'état réel du produit
- d'une information transmise au Client

Article 36 – Conditions d'installation du système d'alarme et responsabilités

1. Rôle des agents commerciaux installateurs

L'installation des systèmes d'alarme est réalisée par des **agents commerciaux indépendants**, agissant en qualité de prestataires mandatés, dans le cadre d'une mission d'installation et de mise en service du matériel fourni.

Ces agents sont responsables :

- de l'installation conforme du matériel
 - du respect des consignes techniques du fabricant
 - de la mise en service fonctionnelle du système au moment de l'installation
-

2. Limitation de responsabilité en cas d'intervention du Client

Le Client est informé que toute **intervention de sa part pendant ou après l'installation** est susceptible d'altérer le bon déroulement de la prestation.

À ce titre, la responsabilité du vendeur et de l'agent installateur ne saurait être engagée en cas de :

- désinitialisation du système par le Client
- désappairage des capteurs
- modification des paramètres effectuée par le Client
- changement d'avis du Client en cours d'installation (emplacement des capteurs, configuration, options)

Dès lors que le système est rendu fonctionnel conformément aux choix validés par le Client au moment de l'installation, toute modification ultérieure relève de la seule responsabilité du Client.

3. Accord du Client pour les opérations d'installation

Le Client autorise expressément le vendeur et ses agents installateurs à effectuer l'ensemble des **manœuvres nécessaires à l'installation du système d'alarme**, notamment :

- la fixation des capteurs et de la centrale
- le perçage propre et mesuré des supports lorsque nécessaire
- l'utilisation de vis, chevilles ou systèmes de fixation adaptés

Ces opérations sont réalisées dans le respect des règles de l'art et de manière proportionnée aux besoins de l'installation.

4. Responsabilité relative aux supports et surfaces

Le Client reconnaît être :

- propriétaire du logement ou
- dûment autorisé par le propriétaire à procéder à l'installation du système

Le vendeur et ses agents ne sauraient être tenus responsables :

- de la nature ou de la fragilité des supports
- des conséquences liées à un support défectueux, vétuste ou inadapté
- des dommages résultant d'informations erronées fournies par le Client

5. Validation de l'installation

À l'issue de l'installation :

- le système est présenté comme fonctionnel

- le Client est invité à vérifier son bon fonctionnement
- toute réserve doit être formulée immédiatement

À défaut de réserve exprimée lors de l'installation, celle-ci est réputée **conforme et acceptée**.

6. Prérequis techniques à la charge du Client

Le Client s'engage à mettre à disposition, le jour de l'installation, l'ensemble des **éléments nécessaires au bon déroulement de la prestation**, et notamment :

- une **alimentation électrique fonctionnelle** (prise secteur accessible et conforme)
- un environnement permettant l'installation du matériel dans des conditions normales de sécurité
- un accès libre aux zones concernées par l'installation

À défaut, l'installation pourra être reportée ou limitée, sans que la responsabilité du vendeur ou de l'agent installateur ne puisse être engagée.

7. Limitation d'intervention sur les installations électriques

Les agents installateurs **n'interviennent pas sur les installations électriques existantes** et ne réalisent **aucune création, modification ou ajout de câblage électrique**.

À ce titre :

- aucun perçage destiné au passage de câbles électriques n'est réalisé
- aucun raccordement électrique fixe n'est effectué
- aucun ajout ou modification de tableau électrique n'est réalisé

Toute intervention électrique relève exclusivement d'un **professionnel habilité**, mandaté par le Client.

8. Alimentation par rallonge ou dispositif tiers

Lorsque le Client choisit d'alimenter un équipement (notamment caméras ou accessoires) par :

- une rallonge électrique
- une multiprise
- tout dispositif d'alimentation non fixe

cette solution est **mise en œuvre sous la seule responsabilité du Client**.

Le vendeur et les agents installateurs ne sauraient être tenus responsables :

- des coupures d'alimentation
- des dysfonctionnements liés à ce mode d'alimentation
- des risques liés à une alimentation non permanente ou non sécurisée

9. Acceptation des conditions d'installation

Le Client reconnaît avoir été informé :

- des prérequis techniques nécessaires à l'installation
- des limites d'intervention des agents installateurs
- des responsabilités lui incombant concernant l'alimentation électrique

Cette acceptation conditionne la réalisation de l'installation.

Article 38 – Caméra de surveillance

Les dispositions relatives dans les clauses 35 et 36 à l'installation des systèmes d'alarme s'appliquent également aux caméras de surveillance. Les agents installateurs ne sont pas responsables des installations électriques existantes et ne réalisent aucun raccordement fixe. Toute alimentation par rallonge, multiprise ou dispositif non permanent est réalisée sous la seule responsabilité du Client.

Article 39 – Responsabilité, cadre technique et limites de fonctionnement des systèmes

Les produits tels que les caméras et systèmes de sécurité commercialisés par le Vendeur constituent des dispositifs d'alerte et de dissuasion.

Le Vendeur est tenu à une obligation de moyens et non de résultat, et ne garantit en aucun cas l'absence d'intrusion, de vol ou de dégradation.

Le Client reconnaît que le fonctionnement, les performances et les limites des systèmes d'alarme et de caméras dépendent de **leurs caractéristiques techniques**, de l'environnement d'installation et des conditions d'utilisation, tels que décrits dans les fiches produits, les présentes CGV et les explications fournies lors de l'installation.

Article 40 – Propriété du système, responsabilité du Client et maintenance

Le Client reconnaît qu'à compter de l'installation du système de sécurité et de sa mise en service effective, le matériel devient sa pleine et entière propriété.

À partir de ce moment, le Client est seul responsable :

- de l'utilisation du système
- de son bon fonctionnement dans le temps
- de sa maintenance courante, notamment le remplacement des piles, batteries, consommables et accessoires
- de la surveillance de l'état opérationnel des équipements

Le Vendeur et ses agents installateurs ne sauraient être tenus responsables d'un dysfonctionnement résultant :

- d'un défaut de maintenance
- d'une négligence du Client
- d'une mauvaise utilisation
- d'une intervention, modification ou manipulation effectuée par le Client ou par un tiers non mandaté

Le Client bénéficie d'une garantie de conformité et de bon fonctionnement d'une durée d'un (1) an à compter de la date d'installation.

Cette garantie couvre exclusivement les dysfonctionnements matériels ou techniques imputables au système lui-même, à l'exclusion de tout événement résultant :

- d'une action ou omission du Client
- d'un défaut d'entretien ou de maintenance
- d'un usage non conforme
- d'une cause extérieure (chocs, dégradations, coupures, brouillage, environnement, etc.)

Concernant les détecteurs d'ouverture, le Client reconnaît expressément que :

- ceux-ci sont installés par défaut à l'aide de systèmes adhésifs fournis
- l'utilisation de vis ou de tout autre mode de fixation permanent relève de son choix exclusif
- la pose de vis par le Client s'effectue sous sa seule responsabilité

Le Vendeur et ses agents ne sauraient être tenus responsables :

- d'un décollement des détecteurs
- d'une mauvaise tenue liée au support
- d'un défaut de fixation résultant de l'environnement, du support ou de l'usage choisi

Le Client reconnaît enfin que la fiabilité et l'efficacité du système dépendent directement du respect de ces obligations et accepte que toute défaillance liée à leur non-respect relève de sa responsabilité exclusive.